



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Suppléants : 8

= VOTANTS : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : ÉCONOMIE - modification du plan de financement des études de l'appareil commercial du pôle principal et des pôles intermédiaires structurants - PVD

Le jeudi 23 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : COMBAUD Renaud - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - LAVERGNE Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - CAMY Bruno - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant
LIZOT Jackie représenté par GAUTHIER Yolande - suppléante
AGUESSEAU Norbert représenté par PERRON Caroline - suppléante
GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
TEXIER Didier représenté par RADOUX Loïc - suppléant
CRINE Jean-Jacques représenté par COUSSY Gilbert - suppléant
PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante
JEUNE Karine représentée par RAMOS Sylvie - suppléante

FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique
THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
HENRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BERTRAND Didier - pouvoir à PAPILLAUD Sonia
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe

Absents excusés : PERRON Michelle - TEILLET Anne

Absents non excusés : PERCHE Marie-Annick - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis – BEAU Jean-Yves – MUGNIER Pierre-Hermann - LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - SEVRIT Raymond.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ÉCONOMIE - modification du plan de financement des études de l'appareil commercial du pôle principal et des pôles intermédiaires structurants -PVD

Vu l'armature territoriale définie dans le cadre du PADD du PLUi Cœur de Charente, définissant les polarités principales du territoire communautaire,

Vu la délibération n°20210325_01 du 25 mars 2021 autorisant Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et tout acte en découlant relatifs au dispositif national « Petites Villes de Demain »,

Vu la convention d'adhésion signée le 08 avril 2021 relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif national « Petites Villes de Demain » en Charente,

Vu la délibération n°20210527_12 du 27 mai 2021 approuvant le plan de financement prévisionnel des études de l'appareil commercial du pôle principal (Mansle) et des pôles intermédiaires structurants (Aigre, Vars, Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente),

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie rappelle que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), la CCI a été mandatée pour réaliser une étude de l'appareil commercial des 3 pôles identifiés dans le programme : Aigre, Mansle, et le pôle sud composé des communes de Vars, Saint-Amant-de-Boixe et Montignac-Charente.

Il rappelle que le programme « PVD » permet de prétendre à divers cofinancements pour les études. La communauté de communes, maître d'ouvrage des études, ne pourra finalement pas récupérer le FCTVA, ce qui était prévu dans le plan de financement initial.

Conformément à l'avis du bureau communautaire en date du 13 septembre 2021, Monsieur le Vice-Président propose par suite, que le reste à charge de l'étude, déduction faite des subventions de l'ANCT et du Département, soit réparti entre les 5 communes bénéficiaires, comme suit :

DEPENSES	TTC	RECETTES		TTC
Etude Mansle	16 380 €	Banque des territoires	50%	21 450 €
Etude Aigre	15 600 €	Département	15%	6 435 €
Etude pôle sud	10 920 €	FCTVA	0%	
		Commune d'Aigre	13%	5 460 €
		Commune de Mansle	13%	5 733 €
		<i>Reste à charge pôle sud</i>		3 822 €
		Commune de Montignac-Charente	2%	650 €
		Commune de Saint-Amant-de-Boixe	3%	1 223 €
		Commune de Vars	5%	1 949 €
TOTAL TTC	42 900 €	TOTAL	100%	42 900 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement modifié précité ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant ;
- **DE SOLLICITER** des fonds auprès de la Banque des territoires et du Département dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes bénéficiaires pour répartir le reste à charge selon les modalités précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20210923-20210923_03-DE
Reçu le 01/10/2021
Publié le 01/10/2021